



Code de conduite du groupe EBL

Janvier 2026

Ce code, établi par le conseil d'administration et la direction, présente les principes et les conventions qui définissent nos normes éthiques pour l'ensemble de nos activités commerciales.

Notre code de conduite est à la base de nos actions. Il reflète nos valeurs et notre engagement en faveur d'une gestion responsable et durable. En tant que coopérative, nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis de nos membres, de notre personnel, de nos partenaires commerciaux et de la société. Le code nous aide à prendre des décisions éclairées et à renforcer la confiance dans notre organisation.

Il est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices d'EBL, ainsi que de nos filiales. Il décrit nos relations avec la clientèle, les contreparties, les membres des coopératives, les autorités de surveillance, les partenaires commerciaux, les collègues et la société dans son ensemble.

Il constitue la base de nos instructions, directives et processus.

Notre code fait office de boussole pour un comportement éthique. Lorsque nous sommes confrontés à quelque chose d'inattendu ou d'imprévu, les normes éthiques du code nous aident à évaluer la situation et à obtenir des conseils appropriés.

Nous vous remercions de votre soutien.



Martin Thommen

Président du conseil d'administration



Tobias Andrist

CEO

Notre culture et notre conduite

Principes éthiques fondamentaux

Nous agissons avec intégrité, équité, fiabilité et transparence vis-à-vis des membres de la coopérative, de la clientèle, des fournisseurs et des collaborateurs et collaboratrices. Nous ne nous octroyons aucun avantage personnel dans le cadre de nos missions professionnelles. Nous avons la responsabilité d'identifier et d'aborder immédiatement tout conflit d'intérêts potentiel ou réel, que ce soit dans un contexte lié à la clientèle, aux partenaires commerciaux ou à d'autres collaborateurs ou collaboratrices.

Environnement de travail et culture d'entreprise

Nous respectons la personnalité de chaque individu, rejetons toute forme de discrimination ou d'atteinte à l'intégrité personnelle, et défendons l'égalité des droits. L'équité, le professionnalisme et le respect définissent nos actions quotidiennes. Nous agissons avec engagement et dans un souci de performance. Nous assumons la responsabilité de nos résultats, recherchons des solutions et contribuons activement au succès d'EBL.

Durabilité et responsabilité sociale

Nous nous engageons en faveur de la durabilité, de la protection de l'environnement, de la responsabilité sociale et d'une gestion réfléchie des ressources, aujourd'hui et pour les générations futures.

Nos actions quotidiennes

Respect des lois et des directives

Nous respectons toutes les lois, ordonnances, normes et réglementations internes en vigueur telles que les règlements et les consignes. Pour nous, le respect de ces directives va de soi.

Santé et sécurité

Nous nous engageons en faveur de la santé physique et psychique de l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices et de tous les tiers concernés, ainsi que pour la sécurité de nos installations, bâtiments et équipements. Notre objectif est de parvenir à une norme de sécurité qui concilie les aspects économiques, sociaux et écologiques.

Informations confidentielles et protection des données

Nous protégeons les informations confidentielles et les données à caractère personnel conformément aux lois en vigueur. Nous ne transmettons les données qui nous sont confiées que si la loi l'exige, si cela s'avère nécessaire dans le cadre du contrat ou si la personne concernée l'a autorisé. Nous n'utilisons les secrets d'affaires ou les informations sensibles ni à notre avantage ni au profit de tiers.

Corruption, subornation et cadeaux

Nous rejetons catégoriquement toute forme de corruption et de subornation. Tout cadeau ou avantage susceptible d'influencer notre indépendance est interdit. Les cadeaux en espèces ne sont pas autorisés. Sont autorisées les petites attentions de faible valeur considérées comme des marques d'estime dans un contexte professionnel ou social.

Concurrence loyale et relations extérieures

Nous nous comportons de manière équitable face à la concurrence. Nous ne concluons aucun accord anticoncurrentiel et n'entravons pas le libre marché. Nous nous efforçons de collaborer uniquement avec des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs. En cas de doute quant à leur intégrité ou à l'origine de certaines ressources financières, nous en informons immédiatement la hiérarchie ou la fonction de contrôle interne.

Communication

Nous informons les collaborateurs et collaboratrices, les partenaires commerciaux, les autorités et le public de manière ouverte, en temps opportun, de manière adaptée à chaque groupe cible et en toute transparence, sur les événements importants au sein de l'entreprise.

Procédure disciplinaire

Nous nous engageons à créer un environnement propice à une conduite correcte pour promouvoir le respect des normes, lois, règles et prescriptions internes et externes. Enfreindre ces règles expose à de graves conséquences, qui peuvent aller jusqu'au licenciement. Cela peut concerner non seulement les individus qui enfreignent les règles, mais aussi leur hiérarchie et toutes les personnes qui étaient au courant des infractions, mais ne les ont pas signalées.

Faire vivre le code

Nous nous engageons à répondre aux exigences de ce code en permanence.

Nous n'accepterons aucune excuse en cas de violation intentionnelle avérée du présent code de conduite.

Modifications du code

Nous nous engageons à revoir régulièrement (annuellement) le code et à en publier toute modification afin de nous assurer qu'il reflète les principes et les normes d'EBL, et qu'il reste conforme à la législation en vigueur.

Processus de confirmation

Dans le cadre du processus de confirmation annuel, chacun et chacune d'entre nous confirme avoir lu et pris connaissance du code, et soutenir les principes qu'il présente.

Signaler un comportement inapproprié

En fonction de l'incident, nous signalons immédiatement toute violation des règles ou de la loi à la hiérarchie, à la Compliance, au service des ressources humaines, ou nous nous adressons à l'organe de médiation interne. Les signalements seront traités de manière confidentielle, sans exception, et les collaborateurs et collaboratrices qui signalent de bonne foi d'éventuelles infractions, que ce soit par des collègues ou des tiers, seront protégés contre toute forme de préjudice ou de sanction.

Questions sur le code

Les questions ou commentaires concernant le présent code peuvent être adressés à conduct@ebl.ch.